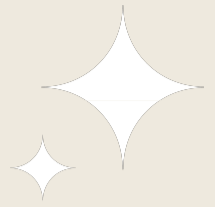




algar

Dossier de presse 2021

Du constat...



Que l'on souhaite agrandir sa maison, creuser une piscine, apposer une clôture ou encore bricoler un abri de jardin, la problématique est la même : il est obligatoire d'en faire la demande auprès du service d'urbanisme de sa mairie.

« En application de l'article L 480-4 du CU le fait d'exécuter des travaux mentionnés aux articles L 421-1 à L 421-5 en méconnaissance des obligations imposées et des règlements pris, ou en méconnaissance des prescriptions imposées, est puni d'une amende comprise entre 1200 € et un montant qui ne peut excéder, soit dans le cas de construction d'une surface de plancher, une somme égale à 6000 € le m² de surface construite, démolie ou rendue inutilisable au sens de l'article L 430-2, soit dans les autres cas, un montant de 300 000 €. En cas de récidive, outre la peine d'amende ainsi définie un emprisonnement de six mois peut être prononcé. »

Obtenir un permis de construire ou une déclaration préalable de travaux relève bien souvent du parcours du combattant. Tout d'abord, chaque commune applique une réglementation différente pour son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Difficile, dans ces conditions, de savoir ce que l'on a droit de faire ou non. Certaines zones sont quant à elles régies par le Patrimoine de France, d'autres par les Monuments Historiques.

L'étape d'après s'avère tout aussi complexe : le propriétaire doit constituer un dossier rassemblant différents plans, photos, description des matériaux, insertions 3D ainsi qu'une flopée de documents administratifs.

Une fois le dossier envoyé, pas de répit pour le propriétaire. La mairie demande parfois à recevoir des pièces complémentaires. La réponse définitive peut quant à elle arriver au bout de plusieurs mois ! Et il y a un risque pour qu'elle s'avère négative...

... au concept



En 2014, Aurélien De Nunzio, ancien peintre décorateur alors étudiant en Économie de la Construction, décide de rebattre les cartes du permis de construire et de créer la start-up Algar pour permettre aux habitants de réaliser leurs projets de leurs rêves sans encombre.

L'ADN d'Algar

(ex Permettez moi de construire)

Algar propose le service le plus complet de facilitation des procédures légales pour obtenir des autorisations d'urbanisme avec une expérience 100% en ligne unique.

La start-up prend en charge l'intégralité du process : analyse des règlements d'urbanisme, constitution du dossier, impression et envoi à la mairie le tout 100% en ligne. Le propriétaire a accès à un tableau de bord dédié, lui permettant de suivre l'avancement de son dossier. Une fois l'accord de la mairie obtenu, le propriétaire reçoit son panneau réglementaire pour que les travaux puissent commencer.

En cinq ans d'existence, la start-up a déjà permis à plusieurs milliers d'habitants de concrétiser leurs projets.

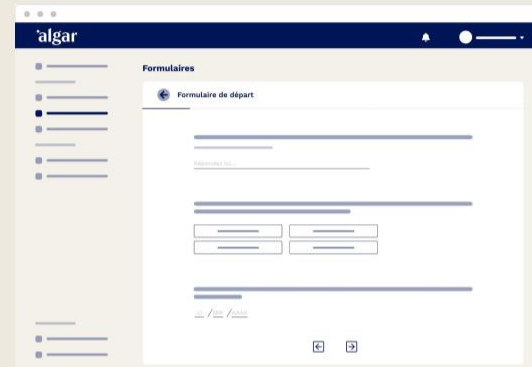


Concrètement, comment ça marche ?

Algar, l'offre B2C

- 1 Compléter le formulaire de départ avec les informations du projet

L'habitant remplit son formulaire de départ avec les informations concernant son projet (description, dimensions, photos, etc.).



- 2 En quelques jours, une première version du dossier

En quelques jours, l'habitant reçoit une première version de son dossier sur laquelle il pourra demander des modifications. Il est en contact permanent avec son facilitateur, véritable tiers de confiance avec lui et l'administration, qui gère pour lui toute la procédure.

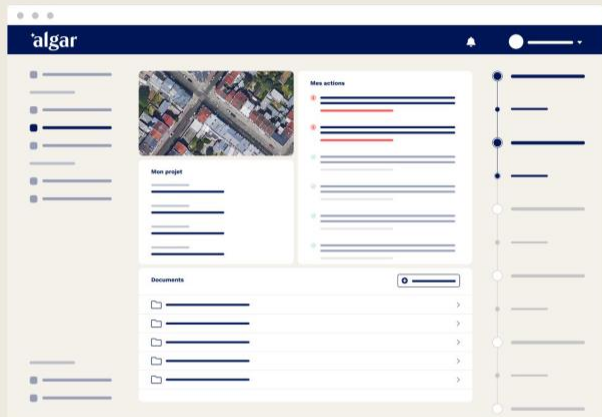
Concrètement, comment ça marche ?

Algar, l'offre B2C

3

Le dossier est envoyé directement à la mairie et l'instruction démarre

Une fois le dossier validé par l'habitant, il est envoyé en recommandé auprès du service urbanisme de la mairie. L'instruction peut alors démarrer ! Grâce à son tableau de bord, l'habitant peut suivre en ligne et en temps réel l'avancement de la procédure.



4

Une fois la validation obtenue, le panneau réglementaire d'affichage est livré

Le panneau conforme à la réglementation légale est livré chez l'habitant qui n'a plus qu'à l'installer. Le projet va bientôt voir le jour !

Quelques options disponibles

- Option certification d'affichage du panneau réglementaire

Pour se protéger des recours abusifs de tiers, l'habitant a la possibilité de faire apposer un QR code sur son panneau réglementaire. Grâce à une application mobile, il peut alors générer des attestations juridiques cryptées dans la blockchain, prouvant le bon affichage du panneau pendant le délai de droit des tiers

(délai légal pendant lequel un tiers peut s'opposer au projet).

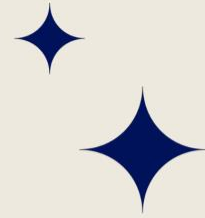
Algar collabore avec la start-up Attestis pour la mise en place de cette option.

- Option tranquillité 365

Dans le cas où l'habitant pense avoir à faire des modifications du projet après la validation de son dossier par l'administration, il sera obligatoire de déposer un permis modificatif. L'option Tranquillité 365 inclut la gestion et le dépôt de ce permis modificatif pendant un an après la validation de l'autorisation.

- Option fichiers sources 2D et 3D

Cette option permet à l'habitant de conserver les fichiers sources des plans 2D et 3D de son dossier (DWG, fichier 3D, etc.) Sans cette option, il obtient tout de même une copie de son dossier en pdf.



Zoom sur le tableau de bord

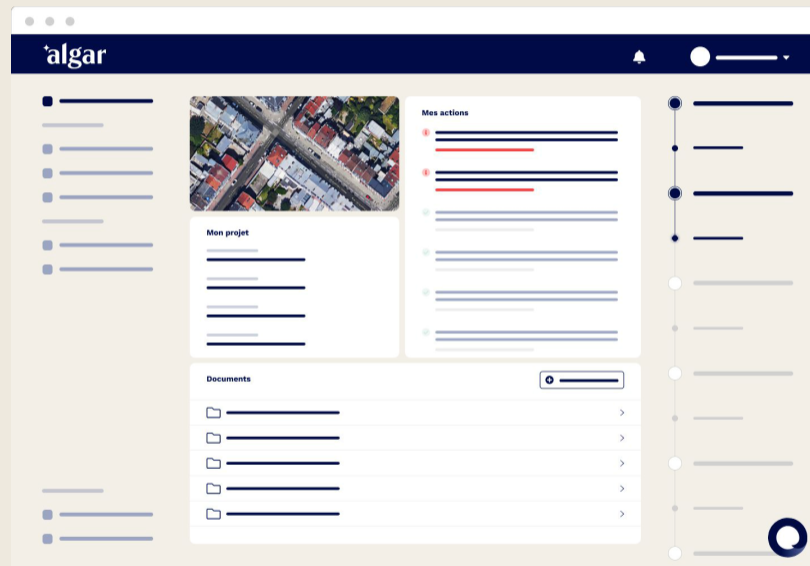
Le tableau de bord est le reflet du savoir-faire de Algar : l'alliance parfaite entre les nouvelles technologies et l'expertise humaine, pour que l'habitant ne rencontre aucun souci.

Sur son tableau de bord, l'habitant accède en trois clics aux informations d'urbanisme concernant son terrain : son cadastre, les édifices protégés à proximité, les zones naturelles etc.

Il peut consulter facilement ses documents tout au long de la procédure.

Règlements d'urbanisme, notifications de l'administration, plans, cerfas : ils sont digitalisés et disponibles à tout moment. En effet, en tant que mandataire, Algar reçoit tous les courriers papier relatifs au dossier et les numérise avant de les transférer sur le tableau de bord.

La start-up est en relation permanente avec les services urbanisme des mairies et autres administrations.



Deux offres pour les professionnels

Algar s'adresse au marché des particuliers, soit en direct, soit via des professionnels grâce à deux offres créées dans ce but :

The logo for Algar PRO features a yellow four-pointed starburst icon to the left of the word "algar" in a dark blue, lowercase sans-serif font. To the right of "algar" is the word "PRO" in a smaller, yellow, uppercase sans-serif font.

- Algar PRO (BtoBtoC) qui s'adresse aux artisans, courtiers en travaux, maîtres d'oeuvres, marchands de biens, architectes d'intérieur, etc.

Ces derniers utilisent le service pour obtenir plus facilement les autorisations pour les chantiers de leurs clients. La start-up leur permet de gagner du temps (l'urbanisme est compliqué et chronophage), d'augmenter leurs ventes (en disposant d'une solution clé en main) et de se concentrer ainsi sur leur cœur de métier tout en planifiant au mieux leur intervention.

The logo for Algar CMI features a yellow four-pointed starburst icon to the left of the word "algar" in a dark blue, lowercase sans-serif font. To the right of "algar" is the word "CMI" in a smaller, yellow, uppercase sans-serif font.

- Algar CMI (BtoB) qui s'adresse aux constructeurs de maisons individuelles (de 10 à 8000 maisons par an) souhaitant externaliser la gestion des procédures de permis de construire, chronophage pour eux et nécessitant des ressources.

Le modèle économique

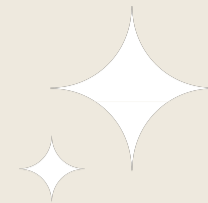
Chez Algar, le tarif est transparent : pas de pourcentage sur le montant des travaux mais un coût forfaitaire, indiqué dès le départ et fixe.

L'habitant a la possibilité d'inclure plusieurs projets sur le même dossier. Dans ce cas, il lui est facturé le forfait du projet le plus cher et un tarif fixe et avantageux par projet supplémentaire.

Le tarif inclut l'intégralité du service.

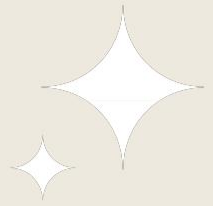


Chiffres clés



- ✦ 20 millions de propriétaires en France dont 13 millions en maison individuelle
Soit un marché cible très important. Algar s'adresse à 90 % à des habitants ayant déjà une maison et souhaitant réaliser des travaux d'amélioration (agrandissement, piscine, aménagement des combles, etc.).
- ✦ 45.689 Monuments historiques immobiliers en France en 2020 (Base Mérimée)
Rendant la réglementation toujours plus exigeante et l'obtention des autorisations d'urbanisme encore plus complexe et chronophage.
- ✦ + de 1 million de visiteurs uniques sur le site de Algar par an
Le contenu (articles conseils et inspirations) de la start-up en matière d'autorisation d'urbanisme est devenu une source d'information reconnue, même consultée par les mairies.
- ✦ Trois levées de fonds avec des investisseurs de renom (2017, 2019, 2021)
Algar a su convaincre des investisseurs renommés pour soutenir sa croissance et faire de son service un incontournable.

L'Équipe



Aurélien De Nunzio - Directeur Général

Dans le milieu de l'habitat depuis l'âge de 16 ans premièrement comme peintre décorateur, Aurélien De Nunzio décide en 2014 d'opter pour des [études d'Économie de la Construction](#). C'est à ce moment qu'il réfléchit à la première version d'Algar (ex Permettez-moi de Construire) après avoir constaté que les procédures d'urbanisme empêchent les habitants de donner vie à leurs projets. Il décide d'éprouver lui-même son concept et se lance en freelance sur Lille, afin d'aider les propriétaires à monter leur dossier. Aurélien enchaîne ensuite sur des études de commerce à [Edhec Business School](#) tout en continuant de développer Permettez-moi de construire. Il s'associe avec Maxime Coucke, alors ingénieur dans le bâtiment, pour développer la start-up au niveau national.



Maxime Coucke - Directeur des Opérations

Après des [études d'Ingénieur dans le bâtiment et l'énergie](#), Maxime Coucke s'oriente vers une [carrière à l'international](#) et part travailler premièrement en Islande puis aux Philippines. Animé par la même mission qu'Aurélien, celle de permettre aux habitants d'accomplir leurs projets d'habitat, il décide de rentrer en France pour développer Algar. En 2017, Maxime s'envole avec son associé pour la Californie, où ils suivent un programme de formation en entrepreneuriat et innovation au sein de la prestigieuse université Stanford, dans la Silicon Valley.

En 2021... et pour la suite

La start-up est basée à Lille depuis sa naissance, au cœur du plus grand écosystème européen d'innovation : Euratechnologies.

Elle fait également partie du réseau The Family, célèbre accélérateur parisien, et profite d'un accompagnement poussé dans son développement.

La start-up compte une vingtaine de collaborateurs sur des métiers variés : customer success, commerciaux, marketing, développeurs et continue de recruter de nouveaux talents.

En 2021- 2022, Algar entend développer ses offres BtoB et BtoC (Algar CMI et Algar PRO) mais aussi, concrétiser un projet de marketplace visant à étirer l'expérience déjà proposée.



